

# chiffres et données clés

**650** Entreprises Adaptées

**32 000** salariés dont  
26 000 personnes handicapées

**900** millions d'euros  
de chiffre d'affaires

**34** salariés en moyenne  
par Entreprise Adaptée

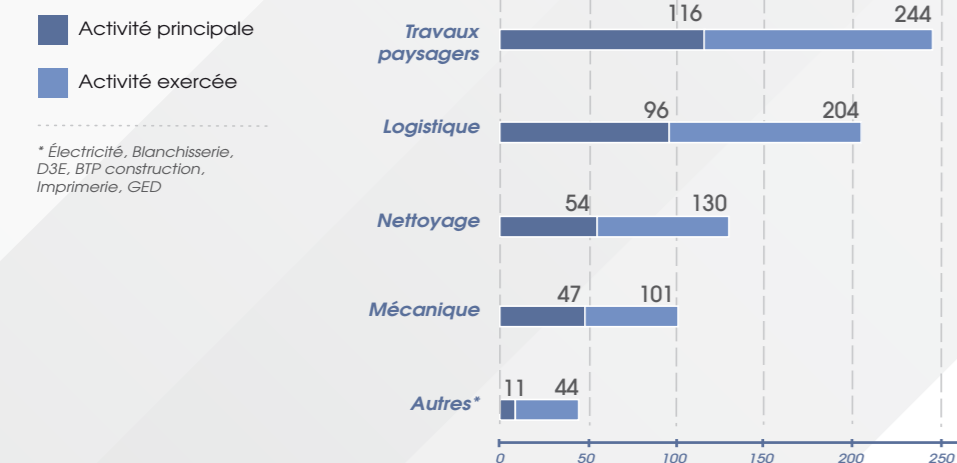
**93** % de CDI

## Types de handicap déclarés par les EA

Type de handicap	% EA concernées
Déficience intellectuelle	60 %
Déficience psychique	29 %
Déficience motrice	19 %
Déficience visuelle	3 %
Déficience auditive	9 %
<b>Tous types de handicap</b>	<b>25 %</b>

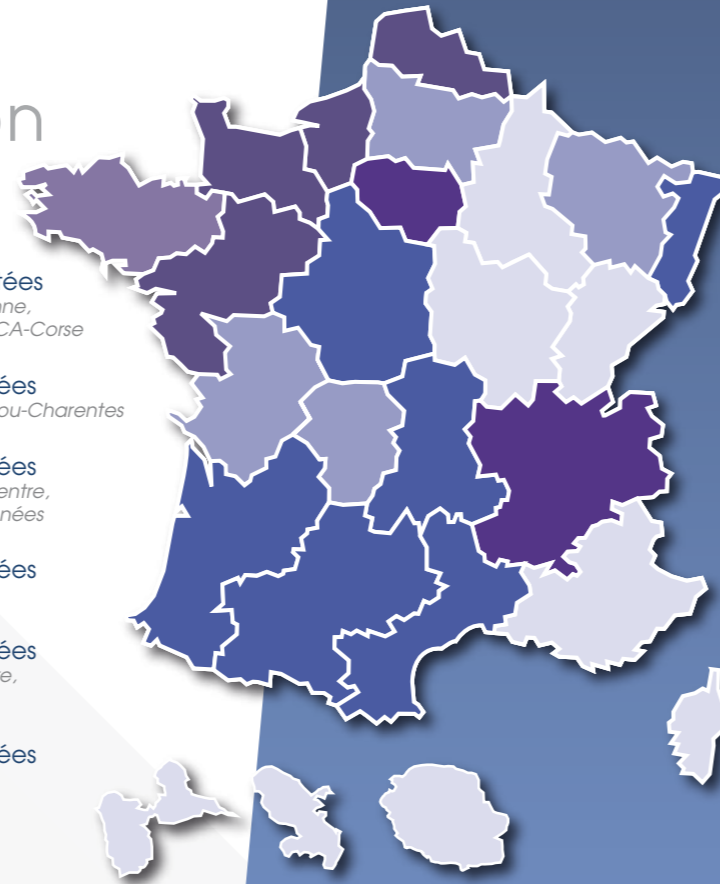
## Diversité des activités exercées

244 EA réalisent des travaux paysagers, dont 116 au titre d'activité principale.



## géo localisation

- 10 à 20** entreprises adaptées  
Bourgogne, Champagne-Ardenne, DOM-TOM, Franche-Comté, PACA-Corse
- 20 à 30** entreprises adaptées  
Limousin, Lorraine, Picardie, Poitou-Charentes
- 30 à 40** entreprises adaptées  
Alsace, Aquitaine, Auvergne, Centre, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées
- 40 à 50** entreprises adaptées  
Bretagne
- 50 à 60** entreprises adaptées  
Nord-Pas de Calais, Pays de Loire, Normandie (Haute et Basse)
- 60 à 70** entreprises adaptées  
Ile-de-France, Rhône-Alpes



## place de marché

Trouver son prestataire  
en fonction de ses besoins sur  
**www.unea.fr**  
> Place de marché

Déposez votre offre  
en cliquant ici...

**unea**  
Union Nationale des Entreprises Adaptées

16 rue Martel - 75010 Paris  
Tél. : 01 43 22 04 42  
Fax : 01 43 22 04 30  
**www.unea.fr**

**OPCALIA**  
PROMOTEUR DE COMPÉTENCES

# Les Entreprises Adaptées

Une exigence de performance sociale et économique  
pour l'inclusion durable des travailleurs handicapés

## édito

A l'heure où la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées affirme le principe de non-discrimination et incite les entreprises à employer des salariés handicapés, le recours au professionnalisme d'une Entreprise Adaptée (EA) représente un moyen efficace de répondre à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Alliant social et économique, l'EA propose un réel savoir-faire, un large panel de prestations, des moyens techniques et matériels qui lui permettent de répondre et de s'adapter aux exigences de performance et de qualité de ses clients.

La sous-traitance avec les entreprises classiques entraîne la nécessité de former les travailleurs handicapés qu'elle emploie pour être au plus près des besoins actuels ; elle correspond à sa volonté de les intégrer professionnellement.

L'UNEA (Union Nationale des Entreprises Adaptées), avec l'appui d'Opcalia, a entrepris de mener une enquête nationale afin d'offrir aux entreprises classiques une image claire et actuelle des établissements qu'elle regroupe et fédère.

Je vous invite à lire avec attention cette plaquette qui dresse un état des lieux de l'évolution socio-économique des EA, de leur rôle dans l'insertion, le maintien ou la promotion professionnelle des travailleurs handicapés ainsi que de leur politique de formation.

**Aurélien CHOPINAUD**  
Secrétaire général de l'UNEA

**unea**  
Union Nationale des Entreprises Adaptées

**OPCALIA**  
PROMOTEUR DE COMPÉTENCES

47 avenue de l'Opéra - 75002 Paris  
Tél. : 01 44 71 99 00 - **www.opcalia.com**

Les Entreprises Adaptées

# Une évolution

socio-économique et solidaire

## Une structure solidaire dans le paysage des entreprises

Entreprise à part entière tenue d'équilibrer son exploitation, l'Entreprise Adaptée incarne un modèle d'économie sociale associant poursuite d'objectifs sociaux et impératifs économiques liés au contexte concurrentiel.

Employant au moins 80 % de salariés handicapés, elle s'engage sur la formation et l'intégration

de ces derniers et permet aux entreprises et structures publiques de plus de 20 salariés ou agents, de répondre à leur obligation d'emploi de travailleurs handicapés par le biais de contrats de fournitures, de sous-traitance ou de prestations de services (dans la limite de 50 % de la contribution volontaire de l'Agefiph ou Fiphfp).

## De profondes mutations une évolution vers les modes de fonctionnement des entreprises

L'EA connaît les mêmes contraintes de rentabilité et d'efficacité économique que toute autre entreprise.

1/3 des EA ont officiellement adopté le statut juridique d'entreprises.

Si 60 % des codes NAF\* des EA correspondent encore à une activité « sociale », la convention historique « Etablissements et services pour personnes inadaptées et han-

dicapées » est progressivement remplacée par une ou plusieurs Conventions Collectives sectorielles, et notamment celle de la métallurgie pour 17 %.

Les EA se dirigent progressivement vers le niveau d'exigence du marché en raison de l'harmonisation de leurs pratiques avec les normes en vigueur et l'obtention de certifications (prédominance de la norme ISO 9001...).

\* NAF : Nomenclature des Activités Françaises

Une voie

# d'inclusion durable, de maintien et de promotion professionnelle des salariés handicapés

Les Entreprises Adaptées (EA) relèvent du Code du Travail et répondent aux mêmes obligations légales que les entreprises.

En 2008, elles emploient 82 % de salariés handicapés parmi lesquels 93 % sont en CDI et exercent leur emploi à temps plein.

Elles emploient également des travailleurs valides, parmi lesquels figure une proportion d'encadrants dont plus de 30 % sont diplômés d'un niveau supérieur ou égal au Bac/Bac Pro, (~ 8,9 salariés par encadrant).

Les EA constituent un véritable vecteur d'emploi pour tous les publics et tous les niveaux de qualification.

## L'entrée ou le maintien dans la vie professionnelle

Les Entreprises Adaptées (EA) répondent à une vocation de développement des compétences et de pérennisation de l'emploi des salariés handicapés.

Devant le pourcentage important de travailleurs handicapés sans qualification (84 %), les Entreprises Adaptées consacrent 192 000 heures de formation à ces salariés, soit 9,20 heures en moyenne par stagiaire/an.

Les EA recrutent majoritairement par le biais d'organismes de placement spécialisés (~ 47 %). Elles accueillent également des salariés issus d'ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) (12 %), d'institutions spécialisées (9 %) et sanitaires (3 %).

En termes de mobilité externe, 2 % des travailleurs handicapés ont intégré une autre structure en 2008.



## Le contexte, les activités

**35%** des Entreprises Adaptées œuvrent dans la sous-traitance d'activités variées et innovantes (informatique, blanchisserie, nettoyage industriel...).

**24%** des EA ont des contrats de vente de services avec leurs partenaires externes. Les EA sont force de proposition.

**71%** du chiffre d'affaires provient de contrats avec des entreprises privées dont 40 % de PME.

Des partenariats privilégiés avec des associations et des établissements de la fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière, accentuent l'orientation des EA vers des activités durables.

Face à la crise, les EA doivent être force de propositions de services vers l'entreprise : elles exercent 2,7 activités différentes en moyenne, un panel d'activités variées qui correspond à la diversité de leurs contrats.

Ces activités s'orientent vers le secteur tertiaire : les services prennent une place grandissante, particulièrement dans les projets de développement informatique, notamment la GED (Gestion électronique des documents).

# La formation

pour des objectifs de performances socio-économiques

## Un investissement plus important dans la formation



Pour faire face aux besoins d'adaptation et de polyvalence des travailleurs, valides ou handicapés, les Entreprises Adaptées doivent davantage utiliser les atouts de la formation.

Aider les travailleurs à acquérir les compétences correspondant aux besoins, permettre leur évolution et leur employabilité à travers des formations mises en place via les dispositifs (Plan, DIF, Période de professionnalisation, Bilan de compétences, VAE...), l'entretien professionnel, celui de seconde partie de carrière, le tutorat..., représentent pour les EA un moyen de tenir leurs objectifs de manière durable et solidaire.

## Une réelle offre à construire

et à diffuser au regard de la population des salariés des entreprises classiques



L'UNEA a mis en place des projets en s'appuyant sur l'expertise de terrain d'Opcalia.

L'ensemble des méthodologies Opcalia est mis à disposition des EA qui bénéficient ainsi de fonds ainsi que d'une ingénierie simplifiée pour appuyer leurs projets.

De nombreuses EA ont ainsi été accompagnées dans leur GPEC (Ile-de-France, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Nord-Pas-de-Calais) ou dans la mise en place de VAE (Rhône-Alpes, Ile-de-France).